

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 2 septembre 2010

Une fonction publique territoriale à deux vitesses

Les premiers enseignements de l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des jeunes urbanistes

Les collectivités locales sont les premiers employeurs des urbanistes avec un tiers de leurs débouchés professionnels, juste devant le secteur de la consultance privée. C'est ce que démontre l'enquête du Collectif national des jeunes urbanistes (CNJU) dont les premiers résultats ont été dévoilés lors de la 15e Université d'été du Conseil français des urbanistes (CFDU) qui s'est tenue à Strasbourg, les 25, 26 et 27 août 2010.

Sur un panel de 567 jeunes urbanistes déclarant exercer dans l'urbanisme depuis la fin 2008, 188 ont trouvé un emploi au sein des collectivités territoriales et leurs groupements, démontrant ainsi la reconnaissance de la valeur des formations universitaires en urbanisme par les décideurs publics locaux.

Toutefois, l'enquête révèle que **91% des jeunes urbanistes exerçant dans les collectivités locales ont été recrutés par la voie contractuelle et qu'à peine 5% d'entre eux relèvent du statut d'attaché territorial.**

Pour l'heure, la fermeture de l'accès des diplômés en urbanisme à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysage » du concours d'ingénieur territorial ne se traduit pas donc par un report des candidatures et des embauches vers le grade statutaire d'attaché territorial. Celui-ci est pourtant toujours présenté par les Ministères de l'Intérieur et de la Fonction publique comme le débouché privilégié des diplômés de l'université ; argument avancé par le Gouvernement dans les réponses qui sont apportées aux très nombreuses questions écrites des parlementaires qui lui ont été adressées depuis l'automne 2009 (70 députés et sénateurs sont venus relayer la revendication du CNJU concernant l'accès des urbanistes au concours d'ingénieur territorial).

Ces 188 urbanistes exercent très majoritairement leurs compétences dans les domaines de la coordination et la conduite de projets urbains et territoriaux (68% des répondants) et de l'analyse et de la prospective territoriale (59%). « *Ces chiffres démontrent que les élus locaux ont plus que jamais besoin d'urbanistes pour la définition et la conduite des politiques publiques et que l'exercice du métier d'urbaniste dans les collectivités territoriales ne saurait être cantonné à l'application et à la gestion administrative du droit des sols* », a déclaré Martin AVERLANT, Président du CNJU lors de l'université d'été des urbanistes du CFDU.

Les élus locaux sont donc contraints de recourir massivement à la voie contractuelle, une pratique de recrutement instaurant ainsi **une fonction publique territoriale à deux vitesses**. Faute de pouvoir trouver leur place au sein des filières administratives et techniques, les diplômés des instituts d'urbanisme et des formations supérieures en aménagement du territoire seront écartés des fonctions de direction et d'encadrement des collectivités locales.

Pour le CNJU, cette nouvelle tendance est non seulement préjudiciable pour la qualité de la commande publique en urbanisme mais aussi pour la gestion des compétences et des ressources humaines des collectivités. Il demande donc à la Direction Générale des Collectivités Locales et au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale d'en tirer toutes les conséquences, notamment dans la perspective de la prochaine session du concours d'ingénieur territorial.

Le CNJU restituera au cours de l'automne 2010 la totalité des résultats de cette enquête nationale qui vise à la construction d'une veille stratégique sur l'emploi, les métiers et les compétences dans le champ de l'urbanisme. **Avec 800 diplômés issus de 18 instituts et formations supérieures en urbanisme (promotions de Master 2008 et 2009) ayant apporté leurs réponses, l'ampleur de la démarche est inédite en France.**